



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme des études en médecine

Question écrite n° 38642

Texte de la question

M. Bruno Questel appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les difficultés rencontrées et les interrogations provoquées chez les primo-étudiants en médecine du fait de l'entrée en vigueur de la réforme des études dans ce domaine. En effet, la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé avait pour ambition de réduire le taux d'échec des étudiants en première année en mettant fin au *numerus clausus* pour le remplacer par le *numerus apertus* afin de permettre un élargissement du recrutement et une augmentation du nombre de médecins. Mme la ministre a annoncé à l'Assemblée nationale une augmentation de 12 % de la capacité d'accueil en deuxième année des études de santé (1 800 places). Or cette réforme pénalise les étudiants redoublants, à cheval sur l'année précédant l'application de la réforme et son entrée en vigueur. Les étudiants constatent et regrettent que cette augmentation de 12 % ne compense pas les 52 % de places en moyenne réservées aux ultimes redoublants de l'ancien système PACES. En outre, cette réforme est décriée par les universités, qui réclament des moyens supplémentaires pour former davantage de médecins. Les nouveaux programmes issus de la réforme seraient complexifiés par l'enseignement d'une matière mineure dans un domaine autre que celui de la médecine (droit, psychologie, chimie par exemple), ce qui engendrerait des problèmes de logistique pour les universités. Enfin, pour toutes ces raisons, les étudiants et universités réclament une réévaluation du *numerus apertus* pour cette année 2021. Tous considèrent que si une réforme des études de médecine était souhaitable, celle engagée par le Gouvernement qui modifie en profondeur le cursus doit s'échelonner sur plusieurs années afin que le processus d'équité soit respecté entre les candidats d'une part et, d'autre part, assurer une meilleure répartition du nombre de médecins sur le territoire dans les années à venir. C'est pourquoi il lui demande ce qu'elle entend proposer pour résorber les maux mentionnés.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Questel](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38642

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mai 2021](#), page 3761

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)